

RESUME DU PROCES-VERBAL 47/L.D.



Réponses aux devoirs demandés dans la Réquisition d'information
n° 5843/B.15/1333/H.

Comparaît ensuite le nommé MAHUNYUHUNYU fils de Kabibi (+) et de Nyiramuganana (+), originaire de la colline Bugarama, Chefferie Nduga, Territoire de Nyanza, résidant à Rusera, s/chefferie Shyogo, Chefferie Buganza-Sud, Territoire de Kibungu, race mututsi des abatsobe, profession:chauffeur de Boyi, qui répond comme suit à nos questions:

Q. Veuillez me déclarer les réparations effectuées le 7/10/56 et éventuellement les pièces changées à la camionnette de Boyi.

R. Ce jour là tout près de Rusera je suis tombé en panne avec la camionnette de Boyi, je suis allé voir Boyi pour demander de l'argent. Il m'a donné 100 frs et arrivé à Kabarondo, j'ai trouvé un mécanicien nommé ILUNGA Raymond. C'est lui seul qui a réparé la camionnette. Ce mécanicien a coupé et enlevé une partie de la cable qui liait le distributeur et la bobine. Alors il a encore nettoyé le tuyau d'essence en y soufflant. C'est tout que le mécanicien a fait, parce que après ces réparations le moteur marchait de nouveau. Alors nous deux sommes arrivés chez Boyi et lui mis au courant de la réparation effectuée; de suite le mécanicien est rentré après lui avoir offert 25 francs de ces 100 frs que j'avais reçus de Boyi.

Q. Depuis ce jour a-t-on rechangé des pièces dans le moteur de la camionnette?

R. Non, aucune.

Q. Les mécaniciens n'étaient-ils pas à deux pour réparer le véhicule?

R. Non.

NOTE: l'autre mécanicien le nommé Mongwa que l'accusateur aurait vu également dans la camionnette est licencié à la Géorwanda et vu que c'est un congolais, il n'y a plus moyen de vérifier.-

Le comparant
sé/ MAHUNYUHUNYU.-

De suite nous procérons à une confrontation de Boyi avec les mécaniciens Ilunga et Odar, préqualifiés, le chauffeur Mahunyuhunyu et l'accusateur Kanyamakwaki et demandons pourquoi les mécaniciens se sent-ils rendus chez Boyi.

Q. à Kanyamakwaki. Combien de mécaniciens avez-vous vus chez Boyi et qui?

R. Quatre: Ilunga et Mongwa, Unega et Odar.

Q. à Ilunga: vous êtes allé avec Mongwa chez Boyi?

R. J'étais seul, j'ai réparé un cable et nettoyé le tuyau d'essence, c'était vite fini. J'ai accompagné le chauffeur jusqu'à chez Boyi et après avoir reçu 25 frs comme salaire, je suis rentré.

Q. Avez-vous mis des pièces de rechange?

R. Non.

Q. à Odar. Vous et Unega avez été vus chez Boyi par Kanyamakwaki?

R. Non, je n'y ai jamais été, ni Unega.

Q. à Boyi: Kanyamakwaki est venu chez vous au moment que votre camionnette est rentrée avec le mécanicien?

R. Oui, il est venu acheter des haricots.

Q. à Kanyamakwaki. Pourquoi maintenez-vous avoir vu quatre mécaniciens chez Boyi?

R. Parce que je dis la vérité, si ce n'était pas vrai je ne les aurais pas dénoncé.

Q. à Odar. Depuis quand êtes-vous engagé à la Géorwanda?

R. Depuis trois mois.

Q. à Boyi. Avez-vous chargé un dynamo de votre moteur et quand?

R. Oui, le 1er septembre 1956, voici la facture n°68469 pour une somme de 2.120 frs.

NOTE: le nommé UNEGA congolais, est également licencié à la Géorwanda.

Les Comparants

Ilunga (empr.dig.)	Odar (empr.dig.)	Mahunyuhunyu (empr.dig.)	Kanyamakwaki (empr.dig.)	Boyi (empr.dig.)
-----------------------	---------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------

Je jure que présent P.V. est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,

DE ZUTTER, L.-

PV.N° 47/L.D.-

L'an mil neuf cent cinquante six, le dixième jour du mois de décembre, devant Nous DE ZUTTER Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, nous trouvant à Rwindwau, comparaissent les nommés Mr Gustin et Benzing, Agents de la mine Géoruanda à Rwindwau (fiches d'identité) qui répondent comme suit à nos questions.

Q. Savez-vous si un vol de pièces de rechange a été ou non commis au préjudice de la Géoruanda?

R. Oui.

Q. Quelles sont ces pièces?

R. Un dynamo et un distributeur selon les déclarations faites par Mr Grimaître chef du garage.

Q. Votre déposition apparaît quelque peu contradictoire. Il semble que la preuve de la disparition de ces pièces serait pratiquement impossible à rapporter. Veuillez-vous bien renouveler votre déposition?

R. Nous maintenons notre première déclaration parce que cette déclaration parce que cette déclaration nous semble claire et concise. Deux pièces ont été volées. Un travailleur de passage, chez Boyi, aurait entendu que Boyi et les mécaniciens faisaient des transactions à propos d'un dynamo et d'un distributeur. En pratique c'est tout que nous savons.

Les comparants
sé/Mr Gustin.-

sé/ Mr Benzing.

Comparait ensuite le nommé Mr GRIMAÎRE, Chef de garage de la Géoruanda (fiche d'identité) qui répond comme suit à nos questions.

Q. Savez-vous qu'on a volé des pièces de moteur au garage?

R. Oui.

Q. Lesquelles?

R. Un dynamo et un distributeur.

Q. Quand?

R. J'ai constaté moi-même un jour au mois de septembre qu'un distributeur manquait (suite à la dénonciation de l'affaire dynamo)

Q. Comment l'avez-vous constaté?

R. J'ai vu que cette pièce manquait dans le magasin.

Q. Savez-vous une identification de cette pièce?

R. Non, les pièces n'étaient pas enregistrées.

Q. Vous êtes le responsable?

R. Oui.

Q. Savez-vous qu'un dynamo manque?

R. Oui.

Q. Comment?

R. Suite à la dénonciation.

Q. Quand a-t-on volé ce dynamo?

R. Je ne peux pas dire; parce que j'ai commencé mon contrat au mois de janvier 1956. Avant moi Mr Leire fonctionnait et c'est peut-être pendant le changement d'européens que cette pièce est disparue.

Q. Connaissez-vous quelqu'un qui peut nous donner des renseignements en plus pour l'affaire de vol?

R. Non.

NOTE OPJ: Au cours de la perquisition effectuée chez Boyi comme dit antérieurement dans le P.V. de perquisition, on a trouvé des pièces de rechange provenant de son camion usé. Pour ce qui concerne les pièces volées dynamo et distributeur, il est inutile de perquisitionner la camionnette antérieurement absente à l'occasion de la première visite domiciliaire, vu que la Géoruanda ne sait pas donner des identifications.

.../...